

Les Cahiers de droit



Dominique Goubau : un grand juriste au pays de l'interdisciplinarité

Marie-Christine Saint-Jacques, Daniel Turcotte, Doris Châteauneuf, Richard Cloutier, Danielle Nadeau, Carmen Lavallée, Élisabeth Godbout, Sophie Gauthier, Lorraine Filion, Françoise-Romaine Ouellette, Sylvie Lévesque, Émilie Biland, Caroline Robitaille and Marie-Hélène Gagné

Volume 64, Number 1, March 2023

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1097334ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1097334ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D., Châteauneuf, D., Cloutier, R., Nadeau, D., Lavallée, C., Godbout, É., Gauthier, S., Filion, L., Ouellette, F.-R., Lévesque, S., Biland, É., Robitaille, C. & Gagné, M.-H. (2023). Dominique Goubau : un grand juriste au pays de l'interdisciplinarité. *Les Cahiers de droit*, 64(1), 7–10.
<https://doi.org/10.7202/1097334ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 2023

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Présentation

Dominique Goubau : un grand juriste au pays de l'interdisciplinarité

Marie-Christine SAINT-JACQUES*, Daniel TURCOTTE,
Doris CHÂTEAUNEUF, Richard CLOUTIER, Danielle NADEAU,
Carmen LAVALLÉE, Élisabeth GODBOUT, Sophie GAUTHIER,
Lorraine FILION, Françoise-Romaine OUELLETTE, Sylvie LÉVESQUE,
Émilie BILAND, Caroline ROBITAILLE et Marie-Hélène GAGNÉ

Si le professeur Goubau est éminemment connu pour son grand apport au domaine du droit de la famille, du droit des enfants et du droit des personnes physiques, il serait impossible pour plusieurs de ses collègues de passer sous silence son immense contribution au développement des connaissances et des pratiques en sciences sociales.

* Ce texte a été rédigé par Marie-Christine SAINT-JACQUES, Ph.D. professeure titulaire, École de travail social et de criminologie, Université Laval, mais est fondé sur les témoignages écrits transmis par les collègues qui le cosignent : Daniel TURCOTTE, Ph.D. professeur émérite, École de travail social et de criminologie, Université Laval ; Doris CHÂTEAUNEUF, Ph.D., chercheure d'établissement, Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles, CIUSSS de la Capitale Nationale ; Richard CLOUTIER, Ph.D. professeur émérite, École de psychologie, Université Laval ; Danielle NADEAU, Ph.D., LL.B. psychologue – chercheure d'établissement, Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles, CIUSS de la Capitale Nationale ; Carmen LAVALLÉE, professeure titulaire, Faculté de droit, Université de Sherbrooke ; Élisabeth GODBOUT, Ph.D. postdoctorante, École de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières ; Sophie GAUTHIER, Ad. E. Verdon, Armanda, Gauthier avocats ; Lorraine FILION, TS, médiatrice familiale ; Françoise-Romaine OUELLETTE, Ph.D., professeure associée, Institut national de la recherche scientifique ; Sylvie LÉVESQUE, directrice générale, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec ; Émilie BILAND, Ph.D., professeure des universités à Sciences Po (Institut d'études politiques de Paris) ; Caroline ROBITAILLE, M.Serv.Soc., professionnelle de recherche, Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales, Université Laval et Marie-Hélène GAGNÉ, Ph.D. professeure titulaire, École de psychologie, Université Laval.

Alors que l'heure de la retraite a sonné pour ce juriste, nous croyons fondamental de souligner qu'il a réalisé de nombreux travaux sur des enjeux importants, complexes et souvent délicats dans le champ familial. Il a participé activement aux réflexions collectives en sciences sociales sur différentes questions qui nécessitent non seulement un regard pluridisciplinaire, mais une réelle collaboration entre les juristes et les spécialistes, qu'ils soient chercheurs ou praticiens des sciences sociales. Que ce soit au profit de la bonification de la science juridique ou des connaissances empiriques en travail social, en psychologie, en anthropologie ou en science politique, ses travaux ont laissé une profonde empreinte et tracé un chemin que plusieurs autres chercheurs et professionnels québécois ont suivi par la suite et continuent d'arpenter. On pensera évidemment à ses travaux dans le domaine du divorce et de la séparation, notamment lorsque ces transitions impliquent des enfants. Par l'entremise des recherches qu'il a menées, des dossiers importants dans lesquels il a joué un rôle d'expert, dont l'affaire *Lola c. Éric* présentée à la Cour suprême du Canada, ou par sa nomination au sein du comité chargé de proposer une réforme du droit de la famille au gouvernement du Québec, il a largement contribué à démontrer le sens du droit, ses limites, mais aussi à proposer des avenues à emprunter.

Dans les vingt dernières années, Dominique Goubau a été chercheur régulier au sein du Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales (JEFAR), un centre pluridisciplinaire relevant de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Il a été l'un des artisans du Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale et l'un des codirecteurs scientifiques de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec. Son apport au développement de cette enquête a été important en permettant de mesurer auprès d'un échantillon populationnel de parents séparés le recours aux services juridiques et la manière dont ils règlent les questions relatives à leur rupture, un univers peu documenté à ce jour.

Le professeur Goubau a aussi beaucoup œuvré dans le domaine de la protection de la jeunesse, un champ où les enjeux légaux et sociaux sont étroitement liés, mais trop souvent abordés séparément, un peu comme deux univers qui peinent parfois à se comprendre. Il incarne de façon admirable cette rencontre entre le social et le juridique, et il a maintes fois démontré qu'il est non seulement possible, mais également prometteur de travailler en interdisciplinarité sur les problématiques relatives à la famille et à l'enfance. Par exemple, ses travaux sur les adoptions en banque mixte ont à l'époque fait ressortir des enjeux de transparence dans les interventions cliniques qui ont entraîné des modifications des pratiques.

Ses travaux sur l'adoption ouverte ont soulevé la question du maintien du lien biologique de l'enfant dans sa famille adoptive. Ces questions fondamentales continuent d'être l'épicentre de la réflexion de la refonte de la *Loi sur la protection de la jeunesse* en matière de priorités, à la suite du rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent), alors que l'on cherche encore comment équilibrer la priorité à accorder au projet de vie de l'enfant *versus* à la protection du lien avec la famille d'origine.

Un autre apport très important de Dominique Goubau aux sciences sociales relève de tous les efforts qu'il a déployés afin de démocratiser le droit, et ce, par son immense maîtrise de cette discipline conjuguée à des compétences didactiques impressionnantes. Nous sommes nombreux à considérer qu'il est un conférencier hors du commun. Quel que soit l'auditoire auquel il s'adresse, ses propos sont toujours appropriés, rigoureux et exacts, mais, fait remarquable, ils sont toujours livrés dans des termes intelligibles pour son auditoire. Après avoir assisté à une de ses communications, une personne n'a pas seulement la certitude d'avoir augmenté ses connaissances, mais elle se sent plus compétente, et ce, qu'il s'agisse d'un chercheur, d'un professionnel ou encore du grand public. Par son travail, ce professeur contribue à l'enrichissement des connaissances collectives.

Dominique Goubau est un coéquipier qui partage généreusement ses compétences, tout en se montrant très respectueux et intéressé par le champ de compétences des autres. Sa capacité à saisir avec beaucoup de justesse les complexités du droit et à les ramener à la réalité concrète vécue sur le terrain par les personnes, les couples et les familles est impressionnante. Cette force explique peut-être qu'il se soit montré ouvert aux autres disciplines et à une participation active à des projets interdisciplinaires.

Faire partie d'un groupe de travail auquel participe le professeur Goubau est un privilège, car cela signifie de collaborer avec un collègue compétent et consciencieux dont les apports sont toujours pertinents, précis et justifiés. Mais c'est aussi avoir la chance de côtoyer une personne qui se démarque par son écoute, sa bienveillance et sa capacité d'affirmer ses convictions dans le plus grand respect de l'opinion des autres. C'est enfin un collègue solidaire toujours prêt à mettre l'épaule à la roue. Au-delà de l'image du juriste réputé et impressionnant par l'ampleur de ses connaissances et de sa capacité d'analyse se trouve un homme accessible, doté d'une grande ouverture d'esprit et d'une curiosité intellectuelle stimulante. Voilà pourquoi il nous semblait très important de souligner l'ampleur de sa contribution au développement des connaissances et des pratiques en sciences sociales et à la formation continue des professionnels en exercice.

Il existe des personnes dont le contact nous inspire et nous guide vers une façon plus éclairée de voir les choses. Dominique Goubau fait partie de ces personnes. Par ses qualités personnelles et l'excellence de son travail, pendant sa carrière professionnelle, il a marqué les personnes qui l'ont côtoyé. Et il continuera sûrement de le faire après son départ à la retraite.

Un grand parmi les grands.